

## Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale  
de la prévention des risques*

### Décision du 8 novembre 2010 modifiant la décision n° 2009-663 du 26 novembre 2009 portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes

NOR : DEVP1027388S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-10, L. 512-5, L. 512-10, L. 512-11 et L. 514-8 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2008 relatif aux conditions d'agrément des organismes chargés des contrôles des cuves enterrées de liquides inflammables et de leurs équipements annexes ;

Vu la décision d'agrément n° 2009-663 du 26 novembre 2009 portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes susvisé ;

Vu la décision du 16 septembre 2010 modifiant la décision 2009-663 du 11 juin 2009 du 26 novembre 2009 portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes ;

Vu l'attestation d'accréditation n° 3-0554 rév. 5 du 1<sup>er</sup> septembre 2009 du Comité français d'accréditation,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

À l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 2009-663 du 26 novembre 2009 susvisée, les mots : « Agence de Lyon, Parc d'activités de Chesnes, 1, rue de la Pierre-Milliaire, 38070 Saint-Quentin-Fallavier » sont remplacés par les mots : « Agence de Lyon, ZAC de Chesnes Ouest, 38070 Saint-Quentin ».

#### Article 2

La présente décision abroge et remplace la décision du 16 septembre 2010 susvisée.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 8 novembre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*L'ingénieur en chef des mines,*  
C. BOURILLET